

4.2 DISTRIBUTION ET DELIVRANCE :

La distribution est possible pour les différents établissements de transfusion et pour les dépôts de délivrance moyennant un bon de commande précisant la nature du PSL, la quantité, les transformations et les qualifications.

La délivrance de sang ou de ses dérivés ne sera honorée que sur prescription médicale selon le modèle de l'annexe IV soit par une demande écrite ou informatisée.

Toute structure de transfusion sanguine ou dépôt doit consigner les références des entrées et des sorties de sang ou de ses dérivés dans un registre de gestion des produits sanguins ou dans un fichier informatisé validé.

Avant la délivrance ou la distribution de sang ou de ses dérivés, certaines données doivent être vérifiées, à savoir :

- couleur et aspect du sang ou du composant sanguin ;
- date limite d'utilisation du produit sanguin ;
- adéquation du conteneur du transport.

Pour la délivrance, des précautions supplémentaires doivent être prises :

- concordance entre le groupe sanguin porté sur l'étiquette adhésive du PSL et le groupe sanguin du receveur inscrit sur la demande , sur sa carte de groupe ou sur son dossier informatisé;
- compatibilité, au vu des résultats de l'épreuve de compatibilité directe au laboratoire et/ou de la RAI.

Une étiquette solidaire de l'unité de sang à transfuser(ou languette) doit préciser, l'identité du receveur, l'heure et la date de la distribution.

5. CONDITIONS DE TRANSFUSION CLINIQUE :

5.1 MESURES PREALABLES A LA TRANSFUSION :

Les échantillons destinés aux examens de groupage sanguin ,de compatibilité et / ou de la RAI, prélevés chez le receveur, doivent être identifiés d'une manière précise. Ils doivent porter une étiquette indiquant le nom, prénom, date de naissance, matricule et service d'hospitalisation du receveur et la date du prélèvement.

Il est strictement interdit d'étiqueter au préalable les tubes destinés au groupe sanguin, au test De compatibilité et à la RAI et de prélever plusieurs malades à la fois.

Si le receveur ne peut être identifié (en cas de coma ou d'accident grave par exemple), le groupage sanguin sera pratiqué sous un identifiant alphanumérique ; une attention particulière devra être prêtée à l'acheminement du prélèvement et du résultat.

Tout prélèvement revêtu d'étiquette non conforme (illisible, incomplète...) sera systématiquement rejeté.

Avant toute transfusion il faut :

-vérifier l'identité du receveur, l'intégrité de la poche, l'aspect de son contenu et la date limite d'utilisation.

-procéder aux contrôles suivants :

- **Pour la transfusion de produits érythrocytaires :**

- *vérifier le numéro de la poche à transfuser avec celui inscrit sur le bon de livraison ou sur l'étiquette solidaire ;

- *contrôler la concordance entre l'identité du receveur et celle inscrite sur sa carte de groupe

- *s'assurer de la concordance du groupe sanguin du receveur inscrit sur sa carte de groupe avec celui de l'unité de sang à transfuser ;

